

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2015/830)

Moyen de clivage Uni 95

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Moyen de clivage Uni 95
Code du produit Aucun(e).

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange Agent de floculation

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise Carlo Bernasconi AG
Juchstrasse 11
CH-8048 Zürich
Fon +41 84 838 80 00
Fax +41 84 838 80 01
info@carloag.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence 145 (Tox Info Suisse)

Date d'émission 12.01.2022

Version GHS 4 (Version précédente: GHS 3)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318

Information complémentaire Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Amener la victime à l'air libre.
Contact avec la peau	Laver à l'eau et au savon par précaution.
Contact avec les yeux	Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Ingestion	Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Aucun(e) à notre connaissance.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Pas de précautions spéciales.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Ce produit n'est pas inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial pour la protection des intervenants Non demandé.

Méthodes particulières d'intervention Pas de précautions spéciales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes Éviter la formation de poussière.

Conseils pour les secouristes Éviter l'inhalation de la poussière.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un aspirateur industriel agréé pour l'élimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter la formation de poussière.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver les conteneurs secs et hermétiquement fermés pour empêcher l'absorption d'humidité et la contamination. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Matériaux non adaptés: aluminium.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Hydroxyde de calcium (CAS 1305-62-0)

Switzerland - Occupational

Developmental Risk Group C

Exposure Limits - Developmental Risk Groups

Switzerland - Occupational

4 mg/m³ STEL [KZGW] (inhalable dust)

Exposure Limits - STELs - (KZGWs)

Switzerland - Occupational

1 mg/m³ TWA [MAK] (inhalable dust)

Exposure Limits - TWAs - (MAKs)

EU - Occupational Exposure (EU)

4 mg/m³ STEL (respirable fraction)

2017/164 - Fourth List of Indicative

Occupational Exposure Limit

Values - STELs

EU - Occupational Exposure (EU)

1 mg/m³ TWA (respirable fraction)

2017/164 - Fourth List of Indicative

Occupational Exposure Limit

Values - TWAs

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Protection individuelle

Protection respiratoire

Le port d'un appareil respiratoire est requis en cas d'exposition aux poussières. Demi-masque avec filtre à particules P2 (Norme Européenne 143).



<i>Protection des mains</i>	Gants en latex. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive. Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte.
<i>Protection des yeux</i>	Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.
<i>Protection de la peau et du corps</i>	Pas de précautions spéciales.
<i>Risques thermiques</i>	Pas de précautions spéciales.
Contrôle d'exposition de l'environnement	Pas de précautions spéciales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Poudre.
Couleur	Gris clair.
Odeur	Âcre.
Seuil olfactif	Non déterminé.
pH:	6-8 (Emulsion)
Point de fusion/ point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Point d'éclair:	ne s'enflamme pas
Vitesse d'évaporation:	Non déterminé.
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	Non déterminé.
Hydrosolubilité:	dispersable
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Température d'auto-inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Propriétés explosives:	non dangereux(se)
Propriétés comburantes:	Aucun(e)

9.2. Autres informations

Solvants appropriés	pratiquement insoluble.
Caractéristiques Générales du Produit	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas d'information disponible.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition en utilisation conforme.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas d'information disponible.
10.4. Conditions à éviter	Éviter l'accumulation de poussière dans les espaces confinés. Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
10.5. Matières incompatibles	Les métaux légers. Acides forts.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun sous utilisation appropriée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	Hydroxyde de calcium (CAS 1305-62-0) Dermal LD50 Rat > 2500 mg/kg (ECHA_API) Inhalation LC50 Rat > 6.04 mg/L 4 h(ECHA_API) Oral LD50 Rat = 7340 mg/kg (NLM_CIP) Bentonite (CAS 1302-78-9) Oral LD50 Rat > 5000 mg/kg (IUCLID)
Corrosion/irritation cutanée	Irritant pour la peau et les membranes muqueuses.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Aucun(e).
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.

Expérience chez l'homme	Ce produit n'est associé à aucun effet négatif connu sur la santé de l'homme.
Informations sur les voies d'exposition probables	Peut avoir un effet irritant: sur les yeux, pour les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Ce produit n'est associé à aucun effet éco-toxicologique connu.
Bentonite (CAS 1302-78-9) Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 19000 mg/L [static] (EPA)
12.2. Persistance et dégradabilité	Les pigments ne sont pratiquement pas biodégradables.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Ne montre pas de bioaccumulation.
12.4. Mobilité dans le sol	Le produit est insoluble et s'enfonce dans l'eau.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas d'information disponible.
12.6. Autres effets néfastes	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Compte tenu des réglementations locales, le produit peut être éliminé comme les eaux usées après neutralisation. Code OMoD (Ordonnance sur les mouvements de déchets): 06 13 99.
Emballages contaminés	Mettre les emballages rincés à la disposition de services de recyclage locaux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR/RID	Non réglementé.
IMDG	Non réglementé.
IATA	Non réglementé.
Autres Informations	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

Sulfate d'aluminium (CAS 17927-65-0)

TEDX (The Endocrine Disruption Exchange) - Potential Endocrine Disruptors Present

Hydroxyde de calcium (CAS 1305-62-0)

Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Minimum Purity 800 g/kg Sunset Date: 04/30/2028 (value based on Ca content printed as Ca(OH)₂)

Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Product Type 2
Switzerland - Plant Protection Products Product Type: 3
Healing Agent (slaked Lime)

EU - Biocides (528/2012/EU) - Active Substances 3 - Veterinary hygiene (Commission Implementing Regulation 2016/1935/EU)
2 - Disinfectants and algacides not intended for direct application to humans or animals (Commission Implementing Regulation 2016/1935/EU)

EU - Plant Protection Products (1107/2009/EC) - Active Substances Not included in Annex I to Directive 540/2011/EC

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates Present ([215-137-3])

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present

Bentonite (CAS 1302-78-9)

EU - Biocides (528/2012) - Annex I - Active Substances - Simplified Procedure Category 7 ([215-108-5])

EU - Plant Protection Products (1107/2009/EC) - Active Substances Clayed charcoal shall be used in accordance with the specific conditions included in the conclusions of the review report on clayed charcoal (SANTE/11267/2016) and in particular Appendices I and II thereof (listed under part C, Clayed charcoal)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Révision Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 3, 8, 13, 15.

Signification des abréviations et acronymes utilisés CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)
OMoD: Ordonnance sur les mouvements de déchets (SR 814.610)



Les principales références bibliographiques et sources de données

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: REACH, ECHA.

Procédure de classification

Méthode de calcul.

Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3

H318: Provoque des lésions oculaires graves.

Mode d'emploi

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.